

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 4**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

---

**OBJET**

Relations Internationales et Affaires Européennes - Soutien aux actions en faveur de la jeunesse euro-méditerranéenne

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction des Relations Internationales  
1 22 03**

## **I - Présentation du dispositif**

Conscient que la jeunesse euro-méditerranéenne représente un atout de premier plan pour la construction des sociétés de demain, notre institution souhaite qu'elle puisse se saisir des opportunités des projets développés sur notre Département.

Ainsi, le dispositif de soutien aux actions en faveur de la jeunesse euro-méditerranéenne a pour objectifs principaux de :

- permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances, les compétences et les savoir-être pouvant leur servir dans leur développement futur;
- encourager la participation des jeunes à des échanges transnationaux;
- favoriser la participation à la citoyenneté active des jeunes et leur permettre de devenir des citoyens responsables;
- encourager l'esprit d'initiative et d'entreprise, ainsi que la créativité des jeunes afin qu'ils puissent s'intégrer activement dans la société, notamment, en leur permettant d'acquérir une expérience d'éducation informelle dans un contexte euro-méditerranéen ;
- favoriser l'usage du numérique par les jeunes comme outil d'une citoyenneté active, et, également, vecteur de réussite dans leur insertion professionnelle ;
- éduquer les jeunes à la solidarité internationale ;
- renforcer la coopération dans le domaine de la jeunesse.

**En conséquence, notre institution souhaite donner à la jeunesse de notre Département, les outils :**

- **d'une citoyenneté active,**
- **d'une appartenance renforcée à la Communauté Européenne**
- **d'un développement personnel propice à leur entrée dans la vie professionnelle.**

Les actions mises en œuvre par les opérateurs des Bouches-du-Rhône, répertoriées en annexe de ce rapport, répondent à nombre de ces objectifs.

## **II – Les actions émergeant au titre du dispositif**

- **Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale**

Ce processus éducatif a pour finalité de changer les mentalités et les comportements de chacun, afin de contribuer collectivement et individuellement à la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable. L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale prend différentes formes.

L'association **Animateurs Sociaux Urbains sans Frontière**, elle, propose pour cela un échange franco-allemand entre collégiens berlinois et de notre département .

- **Le numérique au service de la jeunesse euro-méditerranéenne**

La formation à des outils de journalisme citoyen a pour ambition de libérer les paroles des jeunes méditerranéennes, favorisant ainsi l'émergence d'une citoyenneté commune, via des outils innovants. Les jeunes méditerranéens sont nés dans une société d'images reflétées par des centaines de médias et de moyens de communication dont la portée est immense, et dont la maîtrise est un atout tant au niveau du renforcement de leur citoyenneté, que de leur insertion professionnelle.

S'inscrivant dans cette logique, **Urban Prod** souhaite poursuivre le projet Webtrotteurs in Med, né de la volonté de jeunes issus de la Région PACA, anciens *Webtrotteurs des Quartiers*, de voir naître un réseau de jeunes reporters au niveau euro-méditerranéen. Grâce à ce projet, c'est un véritable réseau de journalistes citoyens méditerranéens, formés aux techniques numériques, et sensibilisés aux enjeux de citoyenneté qui sera ainsi constitué.

Cette association nous présente également un second projet. Celui-ci intitulé « L'Europe en courts » vise au renforcement de la citoyenneté européenne en favorisant la participation de la jeunesse à la démocratie européenne (accueil de services civiques européens, actions de e-participation citoyenne, réalisation de court métrage sur des politiques européennes).

### **ENONCE DES DEMANDES**

Au vu de cet exposé préliminaire, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-joint, les demandes d'attribution en fonctionnement formulées par ces associations des Bouches-du-Rhône menant des actions en faveur de la jeunesse euro-méditerranéenne, dans le cadre de la politique publique de Relations Internationales, Affaires Européennes et Interventions Humanitaires.

**Le montant total de l'affectation proposée est de : 12 000 €**

### **PROPOSITIONS**

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il pourrait être envisagé d'accorder à ces associations l'affectation figurant au tableau annexé au présent rapport et s'élevant au total à **12 000 €**

Le montant de ces subventions allouées par le département des Bouches-du-Rhône, soit **12 000 €** sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574 dont la dotation est suffisante.

### **INCIDENCES FINANCIERES**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur ces propositions dont le montant total s'élève à **12 000 €**

<b>N° programme</b>	<b>N° Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Imputation</b>	<b>Engagement CP</b>
10389	A créer	Coop Dév	65-041-6574	<b>12 000 €</b>

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- prélever la dépense correspondante, soit **12 000 €** sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574,
- m'autoriser à signer une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€ destinée au fonctionnement,
- de valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique, pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 €, et, le principe d'un versement échelonné, en 2 mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.
- valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

### **CONCLUSION**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL